

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023



### Conseil municipal du 18 Octobre 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif, supplémentaire et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Supplémentaire est destiné à ajuster en dépenses et en recettes les prévisions de crédits inscrits en début d'année au budget primitif. C'est une décision modificative qui a pour particularité d'affecter les résultats de l'exercice clos et d'intégrer les reports en dépenses et en recettes de ce même exercice.

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2022 ont été présentés le 28 juin 2023 lors du vote du compte administratif dudit exercice. Ceux-ci sont intégrés à l'exercice 2023 par le biais du budget supplémentaire ici présenté.

Le Budget supplémentaire 2023 du « Budget principal » de la commune s'équilibre à hauteur de :

Section de fonctionnement : 461 982 .44 €

Section d'investissement : 1 494 987.67 €

## 1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement marquées par :

- La reprise du résultat de l'exercice 2022 pour un montant de 765 018.44 €  
Part affectée à l'investissement, compte 1068 : 505 000.00 €  
Affectation à l'excédent reporté, compte 002 : 260 018.44 €
- L'ajustement des prévisions des dotations
- Le réajustement des prévisions de recettes à la suite des constats de l'année 2022

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Nom Chap.	BP	BS	DM	TOTAL 2023
002	Excédent antérieur reporté Fonc	0.00 €	260 018.44 €	0.00 €	260 018.44 €
013	Atténuations de charges	10 000.00 €	7 000.00 €	0.00 €	17 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
70	Produits des services	106 190.00 €	2 035.00 €	0.00 €	108 225.00 €
73	Impôts et taxes	834 844.00 €	22 600.00 €	0.00 €	857 444.00 €
74	Dotations et participations	254 500.00 €	168 609.00 €	0.00 €	423 109.00 €
75	Autres produits gestion courante	8 010.00 €	0.00 €	0.00 €	8 010.00 €
76	Produits financiers	5.00 €	0.00 €	0.00 €	5.00 €
77	Produits exceptionnels	3 700.00 €	1 720.00 €	0.00 €	5 420.00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 217 249.00 €</b>	<b>461 982.44 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 679 231.44 €</b>

#### 73 : Impôts et taxes

Les recettes des impôts et taxes sont augmentées pour prendre en compte les recettes de la taxe de séjour en fonction de ce qui a déjà été versé à la commune par les loueurs.

#### 74 : Dotations et participations :

Les prévisions relatives aux dotations sont ajustées pour prendre en compte l'augmentation de la dotation de solidarité rurale, notamment la dotation rurale « cible » qui a été reversée à la commune cette année, et l'attribution du fonds départemental de péréquation qui est en augmentation.

## 1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement marquées par l'augmentation des charges à caractère général dues principalement à l'inflation et à l'augmentation des tarifs d'énergie ; par l'augmentation des charges de personnel pour faire face à l'augmentation des salaires et cotisations afférentes ; par l'ajustement des prévisions de dépenses en ce qui concerne les atténuations de produits.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Nom Chap.	BP	BS	DM	TOTAL 2023
011	Charges à caractère général	390 800.00 €	80 200.00 €	0.00 €	471 000.00 €
012	Charges de personnel	413 000.00 €	78 830.00 €	0.00 €	491 830.00 €
014	Atténuations de produits	6 870.92 €	20 926.00 €	2 500.00 €	30 296.92 €
022	Dépenses imprévues de fonct.	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
023	Virement à la sect. Invest.	184 881.10 €	252 526.44 €	0.00 €	437 407.54 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 075.00 €	0.00 €	0.00 €	2 075.00 €
65	Autres charges gestion courante	163 061.49 €	28 500.00 €	-9 000.00 €	176 061.49 €
66	Charges financières	38 610.49 €	0.00 €	6 500.00 €	45 110.49 €
67	Charges exceptionnelles	7 950.00 €	1 000.00 €	0.00 €	8 950.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 217 249.00 €</b>	<b>461 982.44 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 679 231.44 €</b>

#### 011 : Charges à caractère général

Les dépenses des charges à caractère général sont augmentées pour s'adapter aux prix en hausse en raison de l'inflation. La commune ne dépense pas plus en volume mais les prix des différentes fournitures étant plus élevés, il est nécessaire d'ajuster les prévisions du chapitre.

#### 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel sont abondées pour faire face aux augmentations successives du SMIC ainsi qu'à l'augmentation du point d'indice en juillet 2023. Il a également été prévu dans ce chapitre l'indemnité de rupture conventionnelle versée à un agent ainsi que l'indemnité de chômage en résultant, la commune étant en auto-assurance concernant le chômage.

#### 014 : Atténuation de produits

Les dépenses d'atténuation de produits sont principalement augmentées par le prélèvement de fiscalité locale sur les compensations de taxe d'habitation pour les communes ayant augmenté le taux de TH entre 2017 et 2019. Ce prélèvement s'effectuera en deux fois sur cette année et sur 2024.

### 023 : Virement à la section d'investissement

Face au besoin de financement, le virement à la section d'investissement est abondé de 252 526.44 €.

### 65 : Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes sont légèrement abondées pour s'adapter à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires qui impacte également les indemnités des élus et à l'augmentation des compensations des charges territoriales qui correspondent aux participations données par la commune aux divers syndicats auxquels elle adhère.

## 1.3 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont essentiellement marquées par :

- L'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 252 526.44 €.
- L'inscription de subventions attendues notamment pour la restauration du moulin, l'achat du commerce.
- L'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 2022 en investissement pour 505 000 € (comptabilisés dans le chapitre 10 ci-dessous) ;
- La reprise des RAR (restes à réaliser), pour 339 715.30 € qui représentent uniquement les subventions accordées mais non encore versées en 2022 ;

Chap.	Nom Chap.	BP	BS	RAR	DM	TOTAL 2023
001	Solde d'exécut. d'invest. reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
021	Virement de la section de fonct.	184 881.10 €	252 526.44 €	0.00 €	0.00 €	437 407.54 €
024	Produits des cessions	17 250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 250.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	2 075.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 075.00 €
10	Dotations Fonds Divers Réserves	205 000.00 €	538 227.93 €	0.00 €	0.00 €	743 227.93 €
13	Subventions d'investissement	167 585.00 €	349 375.00 €	339 715.30 €	0.00 €	856 675.30 €
16	Emprunts et dettes assimilées	300 113.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300 113.12 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	12 643.00 €	0.00 €	0.00 €	12 643.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>876 904.22 €</b>	<b>1 155 272.37 €</b>	<b>339 715.30 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 371 891.89 €</b>

## 1.4 Les dépenses d'investissement

Comme en recettes, les dépenses d'investissement se caractérisent par :

- Les restes à réaliser 2022 (RAR), pour 576 759.85 € qui reprennent essentiellement les engagements des travaux de voirie sur la rue Marcel Pagnol, rue des Amandiers, chemin des Aires et chemin du Souleillan non encore facturés à fin 2022.

- L'inscription d'opérations nouvelles à hauteur de 915 727.82 €, notamment pour prévoir :

Le projet de restauration de l'ancien moulin à vent,

L'achat du local commercial au centre du village,

Le projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du foyer socioculturel.

Chap.	Nom Chap.	BP	BS	RAR	DM	TOTAL 2023
001	Solde d'exécut. d'invest. reporté	0.00 €	266 811.35 €	0.00 €	0.00 €	266 811.35 €
020	Dépenses imprévues invest.	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
10	Dotations Fonds Divers Réserves	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
13	Subventions d'investissement	35 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 500.00 €
16	Remboursement d'emprunts	81 304.22 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	86 304.22 €
20	Immobilisations incorporelles	11 500.00 €	3 000.00 €	1 054.50 €	0.00 €	15 554.50 €
204	Subventions d'équip. versées	62 000.00 €	0.00 €	65 901.84 €	0.00 €	127 901.84 €
21	Immobilisations corporelles	84 000.00 €	123 216.47 €	13 734.41 €	-5 000.00 €	216 010.88 €
23	Immobilisations en cours	582 600.00 €	522 400.00 €	496 009.10 €	0.00 €	1 601 009.10 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>876 904.22 €</b>	<b>918 227.82 €</b>	<b>576 759.85 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 371 891.89 €</b>